

Rapport annuel 2021



vyv
coopération

Sommaire

Edito du président.....	3
Le Groupe VYV en 2022	4
Nouvelle gouvernance et comitologie	5
Les travaux menés	5
La commission animation territoriale et formation des élus	
La commission influence et politiques de protection sociale	
La commission services aux adhérents	
La commission jeunes	
La commission développement durable	
La commission développement, innovation et prospective	
Une collaboration renforcée avec VYV Partenariat	8
L'avenir en réflexion	8
Rapport financier	
Rapport de gestion	11
Comptes annuels	20
Annexes aux comptes annuels	24

Eddito

Vers de nouveaux horizons mutualistes

VYV Coopération a été en 2021 encore le ferment de l'engagement mutualiste des maisons du Groupe VYV et de VYV Partenariat. 2021 a aussi été une année particulière pour VYV Coopération avec un changement de présidence lors de notre assemblée générale du 7 juin du fait de l'élection de notre ami Thierry Beaudet à la présidence du CESE.

Les réflexions que nous avons menées collectivement tout au long de 2021 ont abouti à l'adoption du plan stratégique VYV 2025 et à un nouveau pacte de gouvernance. Le portage des commissions du groupe a ainsi été revisité et basculé vers l'UMG VYV qui a vocation désormais à impulser et suivre avec plus d'intensité le déploiement de notre projet stratégique sur l'ensemble du périmètre du groupe. Le réseau des ambassadeurs a lui aussi fait l'objet d'un travail de renouvellement afin d'augmenter encore notre capacité de faire groupe en agissant en proximité.

L'heure est venue de porter un nouveau regard sur l'avenir de l'UGM VYV Coopération. Jamais la société française n'a eu autant besoin d'acteurs qui s'engagent pour la solidarité, pour la transition écologique, pour la démocratie. Les valeurs mutualistes que nous portons appellent de nous un engagement renforcé pour accompagner les transitions auxquelles nous faisons face.

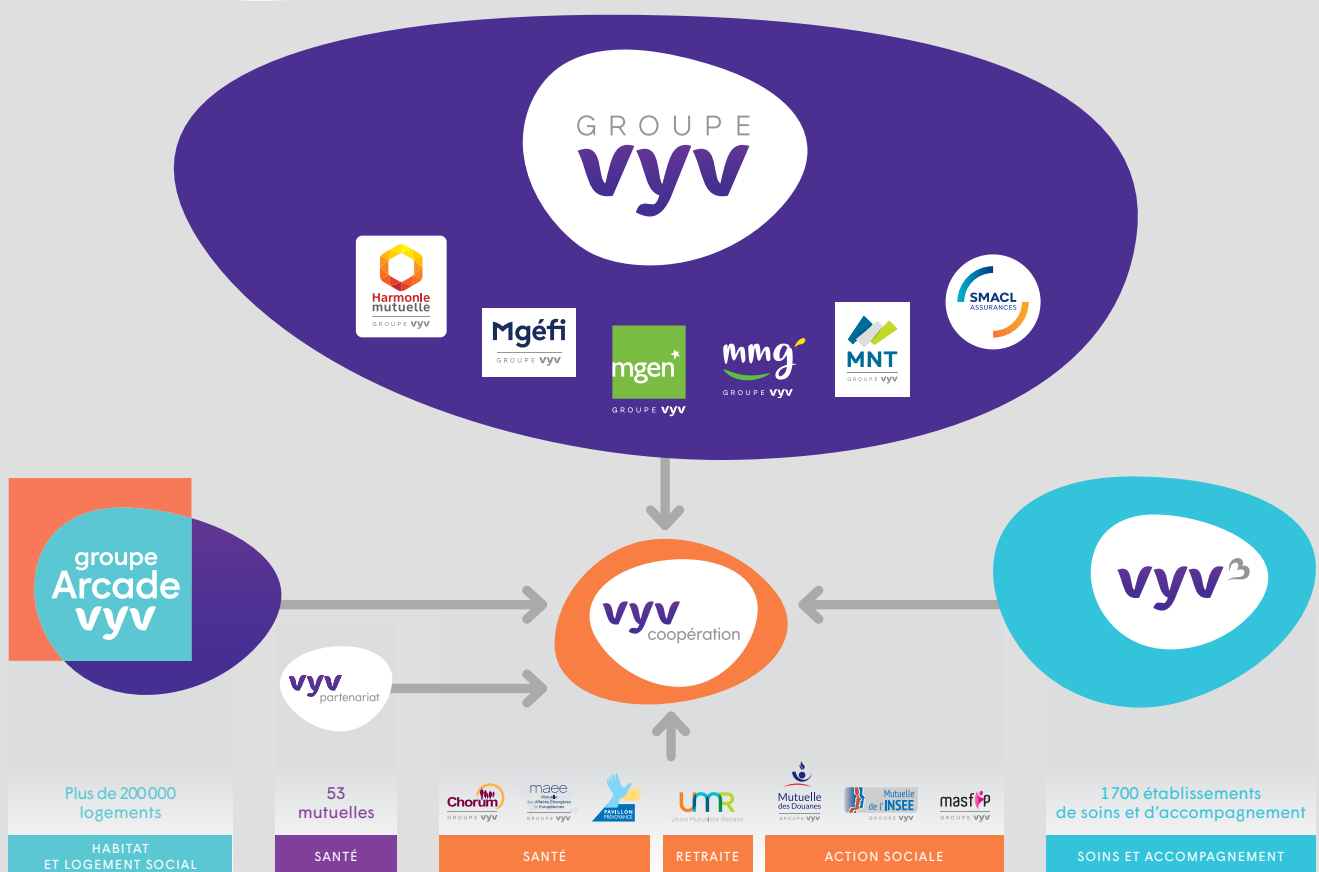
C'est pourquoi en 2022 VYV Coopération se transformera en VYV Solidaires après un travail collectif de réflexion. Ensemble, nous porterons et animerons les engagements et les causes communes à toutes les maisons du groupe, portées par 10 000 élus et 45 000 collaborateurs.

Le mutualisme a de l'avenir, soyons chaque jour plus utiles !

Stéphane Junique,
président du Groupe VYV,
de VYV³ et de VYV Coopération

Le Groupe VYV en 2022

L'union de groupe mutualiste (UGM) VYV Coopération assure la coordination politique et stratégique ainsi que l'échange de moyens et d'expériences pour permettre à toutes les maisons du Groupe VYV de travailler ensemble.



Nouvelle gouvernance et comitologie

Crise sanitaire oblige, l'assemblée générale de l'UGM VYV Coopération s'est déroulée en distanciel le 7 juin 2021. Une assemblée particulière pour Thierry Beaudet qui officiait pour la dernière fois en tant que président de VYV Coopération. En fin d'année 2020, ce dernier avait en effet fait savoir qu'il ne renouvellerait pas sa candidature. Il a depuis été élu à la tête du Conseil économique social et environnemental (CESE).

Une nouvelle gouvernance a donc été mise en place lors de cette assemblée générale avec l'élection de Stéphane Junique à la présidence de VYV Coopération et la nomination de Delphine Maisonneuve à sa direction générale. Le conseil d'administration a par ailleurs approuvé la désignation de Matthias Savignac comme vice-président délégué et de Serge Brichet, Dominique Combe, Éric Jeanneau et Delphine Maître en tant que vice-présidents.

L'organisation de la nouvelle gouvernance au sein du Groupe VYV et le lancement d'une réflexion collective pour accélérer le développement du groupe (cf. rapport sur les activités du groupe en 2021) ont par ailleurs amené à déplacer, fin 2021, les commissions de VYV Coopération vers l'UMG Groupe VYV. Les commissions, qui passent dans le même temps de six à dix, traduiront ainsi dans leur feuille de route annuelle les axes du plan stratégique et participeront à le mettre en œuvre.

Les travaux menés

Tout au long de l'année, les différentes instances de VYV Coopération ont partagé les sujets d'actualité du Groupe VYV (nouvelle gouvernance, plan stratégique, lancement d'offres, nouveau siège social, VYV Festival...) et suivi les sujets de santé (santé mentale, sport santé, dépendance, retraite...) et de protection sociale (PLFSS, rapport du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, réforme de la protection sociale des fonctionnaires...). Et les commissions, avant d'être basculées vers l'UMG Groupe VYV, ont, elles aussi, poursuivi leurs missions.

La commission Animation territoriale et formation des élus

La commission Animation territoriale et formation des élus vise à ancrer le groupe dans les territoires (via notamment le réseau des ambassadeurs), à développer la formation des administrateurs et des militants afin de créer une culture groupe et d'amplifier le sentiment d'appartenance au groupe.

En 2021, la commission a poursuivi la consolidation du rôle des ambassadeurs avec la signature de la charte des ambassadeurs le 1^{er} janvier, qui a notamment permis l'installation des ambassadeurs référents régionaux, chargés de coordonner l'action de leur région.

Sur le terrain

Tout au long de l'année, le réseau des 216 ambassadeurs a continué certaines actions malgré le contexte sanitaire rendant difficile les rencontres physiques.

Des webinaires ont été proposés pour nourrir les ambassadeurs sur les projets du groupe afin qu'ils puissent démultiplier ces connaissances auprès des militants locaux. De nombreuses rencontres intermilitants, majoritairement en visioconférence, ont ainsi pu maintenir le lien entre les militants, notamment avec des entités locales du Groupe Arcade-VYV pour pouvoir, demain, construire des synergies.

Les ambassadeurs ont également été amenés à rencontrer les députés, sénateurs et présidents de département de leur territoire dans le cadre du projet de loi Grand âge et autonomie.

Ces rendez-vous ont permis de présenter les positions du groupe élaborées par la commission Influence et politiques de protection sociale et recensées dans le plaidoyer du groupe.

Quelques événements grand public ont également pu avoir lieu : conférence-débat sur la santé environnementale aux Salines, sur les aidants à Aix-en-Provence et Bastia, sur le cannabis thérapeutique en Auvergne Rhône-Alpes ; événements sur le sport santé en entreprise en Occitanie, journée sur la e-santé à Paris...

Autre axe de travail de la gouvernance mutualiste: l'approfondissement de la formation des élus. Les nouveaux élus ayant la fonction d'ambassadeur référent ont ainsi bénéficié d'un parcours d'intégration en partenariat avec la direction innovation. L'académie digitale des élus accompagne par ailleurs les ambassadeurs dans la connaissance du Groupe VYV, via des modules de e-learning mais aussi des webinaires qui, plusieurs fois par an, présentent les projets et réalisations des directions du groupe au service des adhérents et des mutuelles. Les ambassadeurs bénéficient également des Cercles VYV, un cycle de formation créé pour permettre aux administrateurs et aux militants de l'ensemble des entités du Groupe VYV de mieux appréhender les enjeux de société et les réponses apportées par le groupe.

La commission a par ailleurs initié la mise en œuvre de projets et de méthodes innovantes. Les ambassadeurs des régions Sud et Corse ont désigné leur référent via des élections sans candidat, mettant en pratique une méthode de gouvernance partagée.

Des premiers ateliers d'intelligence relationnelle (co-développement) ont été mis en place pour favoriser la création de liens d'entraide entre ambassadeurs de régions différentes et diffuser le recours à de l'intelligence collective entre élus pour résoudre des questions. Une évaluation du dispositif permettra de décider de l'étendre à davantage d'ambassadeurs. Des expérimentations de nouvelles pratiques de gouvernance sont également à l'étude.

La commission Influence et politiques de protection sociale

La commission a pour objectifs de promouvoir une stratégie d'influence ambitieuse pour le groupe dans un contexte législatif national et européen contraint, d'échanger sur les sujets et les enjeux d'influence, de définir une stratégie d'influence commune et de produire des supports d'influence institutionnelle.

S'agissant des enjeux nationaux: la commission a, en 2021, suivi et mis en place des actions de lobbying en lien avec les réformes gouvernementales (PLFSS, taxe Covid...). Elle a travaillé sur l'évolution de l'articulation assurance maladie obligatoire/assurance maladie complémentaire en étant force de proposition auprès du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM). Elle a également approfondi le plaidoyer « Grand âge et autonomie » sur le volet prévention.

Sur le périmètre européen, la commission a porté une proposition dans le cadre de la révision des règles de TVA relatives aux opérations assurantielles. Elle a également été attentive au sujet des données de santé et de l'espace européen des données de santé.

La commission Services aux adhérents

La commission Service aux adhérents a pour missions de donner des repères et de favoriser la diffusion d'une culture services, et d'accompagner l'appropriation et le déploiement des projets de services.

En 2021, elle a élaboré un document de référence à destination des élus pour leur permettre de s'approprier les fondamentaux d'une culture services groupe autour de trois thématiques clefs:

- les besoins en services des personnes et des organisations (entreprises, collectivités...);
- les univers de services orchestrés par le groupe à destination des maisons et de leurs bénéficiaires (adhérents, patients...);
- l'articulation des maisons du groupe avec, au cœur, les questions de conception, de modèles économiques et de modèles de distribution.

À partir de ces éléments, deux modules de formation ont été créés et délivrés par la direction des services. Un premier, destiné à tous les élus, qui présente les services et leurs enjeux et un second, pour les administrateurs des maisons du groupe, pour approfondir la connaissance des acteurs et des modèles économiques et de distribution.

Les ambassadeurs en conférence

Quelque 130 ambassadeurs ont pu se retrouver en présentiel, le 2 décembre 2021, pour la 4^e édition de leur conférence annuelle.

L'occasion pour Stéphane Junique de rappeler leur rôle de point de jonction de ces cultures militantes et de la multitude de nos actions avant de présenter le projet stratégique, VYV 2025, et d'échanger sur les évolutions du réseau des ambassadeurs à envisager pour lui permettre de porter et d'ancrer ce projet stratégique dans les territoires.

La commission Jeunes

La commission Jeunes a pour but d'informer, de diffuser et d'expliquer la stratégie jeunes du Groupe VYV, ses enjeux et ses perspectives, et de mener une expertise sur la cible jeunes.

Dans la continuité des projets initiés, la commission Jeunes a poursuivi, en 2021, ses travaux sur le logement des jeunes. Un guide du logement jeunes a notamment été réalisé à l'attention des équipes et des partenaires pour favoriser l'inclusivité et le développement durable autour de quatre piliers : construire pour demain, prendre soin, vivre ensemble et mieux s'alimenter.

La commission a également posé les bases d'une réflexion sur l'action sociale du groupe envers les jeunes en partageant les actions menées par ses mutuelles adhérentes et en proposant un cadre spécifique aux adhérents d'Yvon. Autre sujet à l'étude : comment favoriser l'engagement des jeunes mutualistes au sein des structures du Groupe VYV.

La commission Développement durable

S'appuyant sur ses travaux de veille et d'analyse de l'environnement, la commission Développement durable a répondu à ses missions sociales d'analyse de risques et de suivi des reporting réglementaires, d'élaboration et d'animation de la politique de développement durable du groupe. La cartographie des risques extra-financiers a été revue.

Des ciné-débats sur la sécurité et la santé au travail et la gestion durable des ressources ont été proposés, ainsi qu'un webinaire sur la qualité de l'air intérieur.

La commission a poursuivi, en 2021, sa contribution aux chantiers Entreprises et handicaps et à la mise en route de politiques environnementales, d'investissement et d'achats responsables.

La commission a également été impliquée dans l'ensemble des travaux sur l'empreinte mutualiste et le dividende social. Un groupe de travail « Raison d'être » a été constitué, visant à partager les démarches existantes au sein des différentes maisons du groupe dans le but de développer la compréhension de cette démarche nouvelle, d'identifier les convergences et de nourrir les pratiques des entités engagées dans un processus de définition de leur raison d'être.

La commission Développement, innovation et prospective

La commission Développement, innovation et prospective appuie le développement du Groupe VYV dans tous les domaines de protection (complémentaire santé, prévoyance, épargne retraite, assurance de biens et de responsabilités) dans une démarche d'anticipation. Elle est aussi un lieu de partage de réflexions prospectives et d'essaiage des résultats de ses recherches. En 2021, elle a notamment fait le point sur la cartographie des réseaux de distribution du groupe, le rôle de la direction développement collectif groupe ainsi que sur nos stratégies jeunes, IARD et innovation investissement. Elle a également suivi la réforme de la protection sociale des fonctionnaires.



Une collaboration renforcée avec VYV Partenariat

Depuis 2020, les équipes de VYV Partenariat et la direction de la gouvernance mutualiste collaborent pour améliorer le fonctionnement, l'animation et la communication de VYV Coopération. Pour optimiser les synergies entre les deux unions, des domaines de collaboration ont été identifiés :

- la formation des administrateurs, en mutualisant les ressources pour gérer une plateforme d'e-learning ouverte à tous (cf. la commission Animation territoriale et formation des élus page 6) ;
- la communication et l'animation du réseau des ambassadeurs pour tendre vers une communication unifiée sur les mêmes sujets et se répartir les tâches comme la coordination, la logistique, l'animation de terrain, l'accompagnement des ambassadeurs référents (cf. la commission Animation territoriale et formation des élus page 6) ;
- l'organisation d'événements et de rencontres, en mettant en commun des contenus.

Tout au long de l'année, VYV Coopération et VYV Partenariat ont ainsi organisé tour à tour des événements et des rencontres. Côté VYV Coopération, les élus ont pu suivre les travaux de la commission Influence et politiques de protection sociale sur le sujet majeur de l'articulation entre Sécurité sociale et assurance maladie complémentaire. Ils ont bénéficié d'une présentation de la politique du développement durable du Groupe VYV, ainsi que du comité scientifique groupe. Ils ont également été informés de projets menés par le groupe, comme le moment de vie aidant/aidé, et sensibilisés à l'imprévoyance et aux enjeux de l'épargne retraite.

VYV Partenariat a proposé pour sa part des échanges avec un certain nombre de mutuelles - Mutuelle générale des étudiants de L'Est (MGEL), Mutuelles du Groupe La Dépêche du Midi, Société mutualiste chirurgicale et complémentaire du personnel de la Banque de France (SMCC BDF), Mutuelle d'entreprises Schneider Electric (MESE) - et différents organismes ou associations comme CNPM Médiation Consommation, l'association Siel Bleu ou l'association Premiers secours en santé mentale (PSSM). L'occasion, à chaque fois, d'aborder différents sujets, notamment le recours contre tiers, les enjeux du numérique, la médiation ou l'activité physique et sportive.

L'avenir en réflexion

Le nouveau projet pour le Groupe VYV, proposé par son président, Stéphane Junique, et sa directrice générale, Delphine Maisonneuve, a clairement positionné l'UMG Groupe VYV comme lieu de portage de la stratégie globale du groupe. Le périmètre des commissions thématiques s'est ainsi déplacé de VYV Coopération vers l'UMG Groupe VYV du fait de la nécessité d'une impulsion de cette dernière pour que les sujets traités se concrétisent, se déclinent et puissent être utiles à toutes les composantes, y compris celles ne relevant pas du périmètre prudentiel.

Cette nouvelle organisation a amené VYV Coopération à se questionner, non pas sur son utilité, mais sur une meilleure valorisation de cette utilité par son positionnement. VYV Coopération est-il un lieu d'embarquement ou un lieu de décision ? Est-ce un lieu d'impulsion d'actions ou un lieu de partage et de relais d'idées ? VYV Coopération ne pourrait-il pas être le lieu marqueur de l'empreinte mutualiste autour de l'engagement solidaire en consolidant les nombreuses structures à impacts qui existent dans le groupe (VYV Festival, Mutualiste sans frontières...) ? VYV Coopération peut-il agir avec les partenaires (UMR, Pavillon de la Mutualité...) au service de causes communes ?

Le conseil d'administration a ainsi choisi d'ouvrir cette réflexion et de mener un travail exploratoire pour recenser les pistes et voies possibles pour définir le rôle et la place de VYV Coopération demain.

L'activité physique et sportive au cœur du colloque VYV Partenariat

L'activité physique est un enjeu majeur de santé publique.

VYV Partenariat a donc fait le choix de porter le thème du sport sur ordonnance lors de son 13^e colloque annuel qui s'est déroulé le 28 janvier 2021 en distanciel.

Autour de Delphine Maître, présidente de VYV Partenariat, Stéphane Junique, alors président d'Harmonie Mutuelle, vice-président de VYV Partenariat et vice-président délégué du Groupe VYV, et Roland Berthilier, alors président du groupe MGEN et vice-président du Groupe VYV, de nombreux intervenants (professionnels de santé, acteurs du milieu sportif et associations de patients) ont témoigné autour de l'une des questions phares de l'événement : le sport est-il une réponse aux problématiques de santé ?

Un colloque qui a aussi permis de rappeler que le Groupe VYV, en tant qu'entrepreneur du mieux-vivre et acteur mutualiste engagé dans la prévention, soutient la stratégie nationale sport santé 2019-2024 du gouvernement.

Il agit ainsi pour promouvoir l'activité physique adaptée (APA) auprès de ses adhérents, patients, clients et habitants.



Rapport Financier



Le présent rapport relatif à l'exercice 2021
est approuvé par le conseil d'administration en séance du 18 mai 2022.

Sommaire rapport financier

Rapport de gestion	11
Comptes de résultat	11
Bilan	12
Prise de participation	12
Périmètre de combinaison.....	12
Événement post-clôture	13
Évolutions à venir.....	13
Affectation du résultat.....	13
Transferts financiers entre mutuelles et unions.....	13
Remboursements et indemnisation des administrateurs.....	13
Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs.....	14
Comptes annuels	20
Bilan	20
Compte de résultat.....	22
Annexes aux comptes annuels	24
Faits marquants	24
Principes comptables et méthodes d'évaluation	25
Changement dans les règles et méthodes de présentation.....	26
Notes sur le bilan et le compte de résultat	26
Éléments complémentaires	27

Rapport de gestion

Compte de résultat

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Cotisations	1 144	759
Sous-traitance (UMG Groupe VYV)	- 853	- 631
Honoraires	- 42	- 7
Autres charges	- 213	- 122
Impôts et taxes	- 2	0
Indemnité administrateur	- 34	0
Résultat d'exploitation	0	0
Intérêts	64	50
Dotations financières	- 283	-710
Impôts	- 8	- 6
Résultat net	- 227	- 666

Cotisations

Les cotisations de 1 144 k€ ont été validées par le conseil d'administration du 7 décembre 2021. Les cotisations sont réparties au prorata des apports en fonds d'établissement.

En K€	Cotisations
Groupe VYV	801
VYV ³	82
VYV Partenariat	65
UMR	65
Pavillon Prévoyance	33
MASFIP	33
Mutuelles des Douanes	16
MAEE	16
Mutuelle INSEE	16
Chorum	16
Total affiliés	1 144

Frais généraux

Les charges d'exploitation concernent principalement la refacturation du Groupe VYV (mise à disposition d'une quote-part de direction générale, de direction financière et de la direction de la vie mutualiste) et de l'aide financière à VYV Les Solidarités.

Résultat financier

Le résultat financier de - 219 k€ se décompose de la façon suivante :

- revenus liés au placement de 3000 k€ sur un compte à terme : + 10 k€,
- revenus liés au placement de 993 k€ sur un fonds commun de titrisation : ... + 54 k€,
- dépréciation du placement Smart Tréso : - 283 k€.

Impôt sur les sociétés

L'impôt de 8 k€ a pour base les produits financiers perçus (taxés à 10 % ou 24 %).



Bilan

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Placements	3 002	5 296
Créances	49	0
Trésorerie	3 685	1 712
Total actif	6 736	7 008
Fonds propres	6 056	6 283
Dettes	680	725
Total passif	6 736	7 008

L'actif correspond principalement aux placements et au compte bancaire :

- compte à terme : 3 000 k€,
- intérêts courus compte à terme : 2 k€,
- compte LCL : 3 685 K€.

Le passif est représenté à 90 % par les fonds propres.

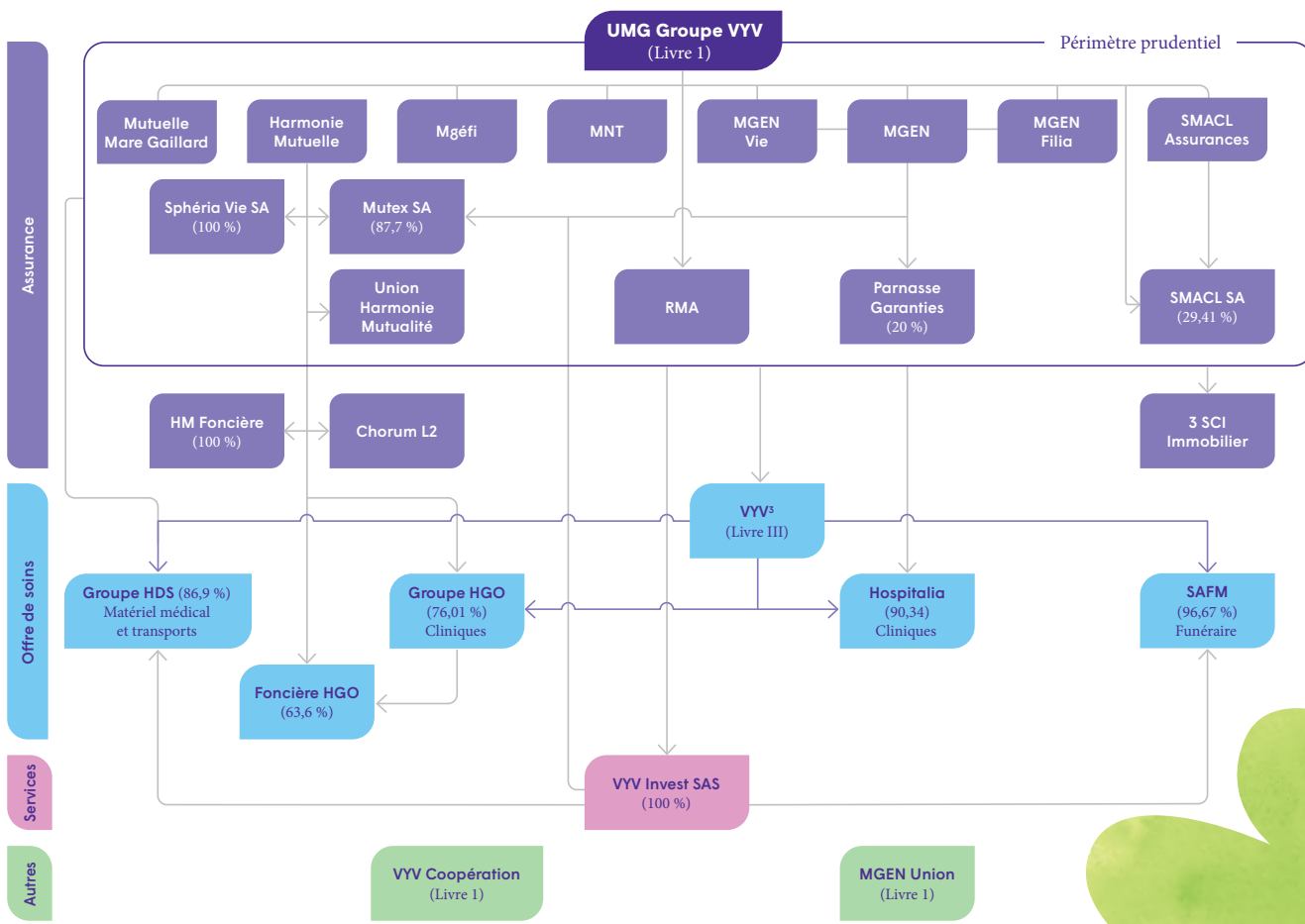
Les dettes correspondent principalement à la mise à disposition à payer à l'UMG Groupe VYV.

Prise de participation

Néant

Périmètre de combinaison

L'UGM VYV Coopération fait partie du périmètre de consolidation du Groupe VYV ci-dessous :



Événement post-clôture

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février constitue un événement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021 dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition de VYV Coopération conduisent à un impact financier direct non significatif.

Évolutions à venir

Le conseil d'administration de la Mgéfi du 27 janvier 2022 a pris la décision de lancer un processus de désaffiliation de l'UMG Groupe VYV. Cette décision devra être entérinée par une assemblée générale extraordinaire de la Mgéfi prévue en mars 2022.

Par voie de conséquence, les mutuelles du livre III liées à Mgéfi (MASFIP, Mutuelle des Douanes et Mutuelle de l'INSEE) devraient également sortir de l'UGM VYV Coopération.

Affectation du résultat

L'assemblée générale aura à se prononcer sur l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice, soit - 227 k€ en report à nouveau, sur proposition du conseil d'administration.

Après affectation du résultat, les fonds propres de l'UGM VYV Coopération s'élèveront à 6056 k€.

Transferts financiers entre mutuelles et unions

Néant.

Remboursement et indemnisation des administrateurs

Sommes et avantages de toute nature, alloués aux membres des organes d'administration

Le montant des indemnités nettes allouées aux élus s'élève à 13036,35 € pour l'exercice 2021.

Frais de déplacement remboursés aux administrateurs

Le montant des sommes et avantages alloués aux élus s'élève à 1362,70 € pour l'exercice 2021.

En application de l'article L114-17 du Code de la mutualité, un rapport sur les remboursements et indemnités versés aux administrateurs a été élaboré et une attestation spécifique sera établie par les commissaires aux comptes.

Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs

Nom, prénom	Mandats et fonctions relevant du Code de la mutualité
<p>BEAUDET Thierry</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Président VYV Coopération UGM jusqu'au 7 juin 2021 ● Président Groupe VYV UMG jusqu'au 7 juin 2021 ● Président FMNF jusqu'au 5 octobre 2021 ● Administrateur MGEN Union, MGEN ● Trésorier général adjoint MFPASS fin de mandat en 2021 <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Président VYV Les Solidarités ● Président VYV Invest jusqu'au 15 septembre 2021 ● Président EGARESEAUX fin de mandat en 2021 ● Président EGAS fin de mandat en 2021 ● Administrateur OFIVALMO Partenaires fin de mandat en 2021 ● Président SICAV EGAMO ● Président Comité de la gouvernance et de l'éthique OFI Holding fin de mandat en 2021 ● Président PASS ● Membre Conseil supérieur de la mutualité fin de mandat en 2021
<p>BILLIEMAZ Alain</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur VYV Coopération UGM ● Administrateur VYV Partenariat UGM ● Président MESE <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur Synergie Mutuelle ● Administrateur AG2R Agirc-Arrco ● Délégué SCI SCIMI fin de mandat en 2021
<p>BORIE Marie-Françoise</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Administratrice VYV Coopération UGM ● Administratrice VYV Partenariat UGM ● Administratrice Mutuelle Groupe Dépêche du Midi
<p>BRICHET Serge</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Vice-président VYV Coopération UGM ● Administrateur Mgéfi ● Président MFP <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur CASDEN ● Vice-président Fondation de l'Avenir

Nom, prénom	Mandats et fonctions relevant du Code de la mutualité
<p>CHENUT Éric</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur VYV Coopération UGM jusqu'au 7 décembre 2021 ● Administrateur Groupe VYV UMG ● Administrateur et vice-président délégué VYV⁵ ● Vice-président délégué MGEN Union, MGEN, MGEN Vie, MGEN Filia ● Administrateur MGEN Partenaires ● Administrateur FNMF, président à compter du 5 octobre 2021 <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur VYV Invest jusqu'au 15 septembre 2021 ● Président Fondation MGEN pour la santé publique ● Président ADOSEN prévention santé MGEN ● Membre du conseil de surveillance SAFM Maison des obsèques ● Membre titulaire CNAS ● Administrateur Groupe Arcade-VYV jusqu'en septembre 2021 ● Membre du conseil de surveillance Clinicprosport ● Administrateur Fondation Autonomia ● Membre du Comex AFNU ● Membre du Comex Fondation Femmes@numériques ● Administrateur VIVOPTIM Solutions
<p>COMBE Dominique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Vice-présidente VYV Coopération UGM ● Présidente MASFIP ● Vice-présidente Mgéfi ● Administratrice MFPS ● Trésorière MFP ● Administratrice MFPass <p>Autre mandat</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Vice-présidente AMF SAM
<p>DESCHAMPS Fabrice</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur VYV Coopération UGM ● Vice-président Mutuelle Chorum <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur comité régional handisport Normandie ● Administrateur CRESS Normandie
<p>DOMINICI Louis</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur VYV Coopération UGM ● Président MAEE ● Vice-président MGEN Partenaires ● Administrateur MFP
<p>DURAND Christine</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Administratrice VYV Coopération UGM ● Présidente Mutuelle Retraite Européenne ● Vice-présidente Union mutualiste retraite <p>Autre mandat</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Administratrice ADERM

Nom, prénom	Mandats et fonctions relevant du Code de la mutualité
<p>JEAN Jean-François</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur VYV Coopération UGM ● Président MFP Retraite ● Vice-président Mutuelle Retraite Européenne ● Administrateur Union mutualiste retraite ● Administrateur Mgéfi <p>Autre mandat</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur ADERM
<p>JEANNEAU Éric</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur et vice-président UGM VYV Coopération ● Administrateur Groupe VYV UMG à partir du 7 juin 2021 ● Président UMR ● Administrateur MGEN, MGEN Union ● Administrateur FNMF (fin de mandat en 2021) ● Administrateur MRE <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Membre du CS SAS VYV Protection Avenir ● Administrateur SA EGAMO ● Administrateur association ADERM ● Administrateur association Arts et vie ● Administrateur SA OFI Holding ● Administrateur SA OFIVALMO Partenaires ● Administrateur association IREPS Pays de la Loire ● IREPS Pays de la Loire
<p>JOUBERT Dominique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Administratrice VYV Coopération UGM depuis le 7 décembre 2021 ● Administratrice MGEN Union ● Administratrice MGEN Ass, MGEN CS ● Administratrice VYV³ <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Administratrice CRESS IDF ● Administratrice ESS France ● Suppléante au conseil CPAM 95
<p>JULHES Carole</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Administratrice VYV Coopération UGM ● Administratrice MGEN Union ● Administratrice UMR ● Présidente adjointe UR Hauts-de-France ● Administratrice UT 02/59/62



Nom, prénom	Mandats et fonctions relevant du Code de la mutualité
<p>JUNIQUE Stéphane</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Président VYV Coopération UGM à compter du 7 juin 2021 ● Administrateur Groupe VYV UMG - Président à compter du 7 juin 2021 ● Président VYV³ ● Président Harmonie Mutuelle (fin 2021) ● Vice-président Union Harmonie Mutuelles ● Vice-président Union Harmonie Mutualité ● Vice-président FNMF ● Administrateur CAREL Mutuelle <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur VYV Invest jusqu'au 15 septembre 2021 ● Administrateur Mutex SA ● Membre du conseil de surveillance VISAUDIO jusqu'au 16 décembre 2021 ● Membre du conseil de surveillance HOSPI Grand Ouest jusqu'au 30 juin 2021 ● Membre du conseil de surveillance Foncière Hospi Grand Ouest ● Président EGAS à compter du 29 juin 2021 ● Président SAS VYV Services depuis le 28 juin 2021 ● Administrateur Groupe Arcade-VYV depuis le 15 décembre 2021 ● Membre du conseil de surveillance Fondation de l'Avenir
<p>LANDRIOT Jacques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur VYV Coopération UGM ● Administrateur VYV Partenariat UGM ● Président Mutuelle des SCOP et des SCIC <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur Crédit Mutuel ● Administrateur Coop FR
<p>LE BRETON Marie-Pierre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Administratrice VYV Coopération UGM ● Administratrice Groupe VYV UMG ● Administratrice VYV Partenariat UGM ● Administratrice FNMF ● Secrétaire générale Ressources Mutuelles Assistance ● Présidente VYV³ Île-de-France ● Membre du bureau VYV³ ● Membre du comité exécutif Harmonie Mutuelle <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Présidente ANEM ● Vice-présidente UDES ● Membre du CESE



Nom, prénom	Mandats et fonctions relevant du Code de la mutualité
MAÎTRE Delphine	<ul style="list-style-type: none"> ● Vice-présidente VYV Coopération UGM ● Présidente VYV Partenariat UGM ● Secrétaire générale Union Harmonie Mutualité ● Administratrice Union Harmonie Mutuelles ● Présidente Mutuelle Santé Eiffage Energie
MERLET Claude	<ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur VYV Coopération UGM ● Premier vice-président Pavillon Prévoyance ● Premier vice-président Mutuelle Solidarité d'Aquitaine ● Administrateur UT Pavillon de la Mutualité / Mutualité Française de Gironde ● Administrateur Union Harmonie Mutuelles ● Administrateur Union Harmonie Mutualité <p>Autre mandat</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur UNOCAM
MINAYO-CHAMPION Rose-Marie	<ul style="list-style-type: none"> ● Administratrice VYV Coopération UGM ● Administratrice et membre du bureau VYV³ ● Administratrice Harmonie Mutuelle ● Vice-présidente déléguée UT de la MF Centre-Val de Loire ● Présidente MF UR Centre-Val de Loire <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Membre du conseil de surveillance Service accompagnement funéraire mutualiste ● Administratrice MUTEX SA ● Membre du conseil de surveillance VISAUDIO ● Conseillère CESER Centre-Val de Loire
MORINEAU Nadine	<ul style="list-style-type: none"> ● Administratrice VYV Coopération UGM ● Présidente Mutuelle des Douanes ● Vice-présidente Mgéfi ● Administratrice MFP ● Administratrice MFPass
RONDOT Isabelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Administratrice VYV Coopération UGM ● Membre du bureau Groupe VYV UMG ● Administratrice et vice-présidente MGEN Union, MGEN, MGEN ASS, MGEN CS, MGEN Vie, MGEN Filia ● Administratrice MGEN Partenaires ● Administratrice MFP ● Administratrice FNMF <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Administratrice VYV Invest jusqu'au 15 septembre 2021 ● Vice-présidente Arts et vie ● Administratrice CIRIEC ● Administratrice Institut Montparnasse

Nom, prénom	Mandats et fonctions relevant du Code de la mutualité
ROY Julie	<ul style="list-style-type: none"> ● Administratrice VYV Coopération UGM ● Administratrice Mutuelle INSEE ● Administratrice Mgéfi ● Administratrice MFP
SAVIGNAC Matthias	<ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur et vice-président délégué VYV Coopération UGM à compter du 7 juin 2021 ● Administrateur Groupe VYV UMG à partir du 7 juin 2021 ● Vice-président délégué Groupe VYV UMG à compter du 1^{er} septembre 2021 ● Administrateur et vice-président délégué VYV³ ● Administrateur VYV Partenariat UGM ● Administrateur et président Groupe MGEN ● Administrateur et président MGEN Union, MGEN Ass, MGEN Vie, MGEN Filia, MGEN Partenaires ● Administrateur et vice-président FNMF ● Administrateur et vice-président MFPass <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Président VYV INVEST à compter du 15 septembre 2021 ● Vice-président AIM ● Président Réseau Éducation et Solidarité ● Administrateur Chorum Conseil
VIGOUROUX Bernard	<ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur VYV Coopération UGM ● Membre du bureau VYV³ ● Président Mutualité Française Centre-Val de Loire ● Président section MGEN 41 <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Membre du bureau de l'association JPA 41 ● Membre du bureau de l'APHG Centre-Val de Loire
YVEN Alain	<ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur VYV Coopération UGM ● Membre du bureau VYV³ ● Administrateur et membre du bureau de la Mutualité Française Bretagne ● Président Union des services mutualistes de Bretagne ● Administrateur UG Clinique mutualiste de l'Orient ● Administrateur UG Clinique mutualiste de la Sagesse <p>Autres mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Délégué de la MATMUT ● Membre du comité de surveillance Hospi Grand Ouest

Comptes annuels

Bilan

Actif (en euros)

Rubriques	Montants bruts	Amortissements provisions	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo., incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en-cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Titres de participation				
Autres formes de participations				
Titres immobilisés autres que l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	992 670	992 670	0	2 294 600
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 002 588		3 002 588	3 001 725
Actif immobilisé	3 995 258	992 670	3 002 588	5 296 325
Stock et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	49 350	0	49 350	0
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)				
Disponibilités	3 684 774	0	3 684 774	1 712 084
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	3 734 124	0	3 734 124	1 712 084
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Total général	7 729 382	992 670	6 736 712	7 008 409

Passif (en euros)

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Fonds d'établissement	7 000 000	7 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence:)		
Réserve légale		
Réserve statutaire ou contractuelle		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	43 435	43 435
Report à nouveau	-760 356	-94 324
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-227 122	-666 032
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Fonds propres	6 055 957	6 283 079
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres	0	0
Provision pour risques		
Provision pour charges		
Provisions	0	0
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	666 972	6 334
Dettes fiscales et sociales	11 734	5 583
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 049	713 414
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Dettes	680 755	725 330
Écarts de conversion passif		
Total général	6 736 712	7 008 409

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 144 167		1 144 167	758 960
Chiffres d'affaires nets	1 144 167	0	1 144 167	758 960
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			1	0
Produits d'exploitation			1 144 167	758 961
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			1 108 185	758 961
Impôts, taxes et versements assimilés			1 994	
Salaires et traitements			25 184	
Charges sociales			8 799	
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations: dotation aux amortissements				
Sur immobilisations: dotation aux dépréciations				
Sur actif circulant: dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			5	
Charges d'exploitation			1 144 167	758 961
Résultat d'exploitation			0	0
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations			63 535	49 551
Produits des autres valeurs immobilières et créance de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprise sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements				
Produits financiers			63 535	49 551
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			282 670	710 000
Intérêts et charges assimilés				
Différence négative de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières			282 670	710 000
Résultat financier			- 219 135	- 660 449
Résultat courant avant impôt			- 219 135	- 660 449

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			7 987	5 583
Impôts sur les bénéfices				
Total des produits			1 207 703	808 511
Total des charges			1 434 825	1 474 543
Bénéfice ou perte			- 227 122	- 666 032





Annexe aux comptes annuels

L'union de groupe mutualiste (UGM) VYV Coopération est régie par le Livre I du Code de la mutualité.

L'union a pour objet, tout en respectant leur autonomie et leur liberté d'administration, de faciliter et de développer les activités des organismes adhérents qui demeurent responsables de la garantie de leur engagement, et notamment :

- élaborer les orientations stratégiques générales du groupe en impliquant l'ensemble de ses organismes adhérents ;
- contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique d'influence du groupe ;
- permettre aux organismes adhérents l'accès à des moyens, outils et services opérés par eux-mêmes et/ou par d'autres entités liées ;
- être pilote de la mise en place de projets, services ou offres communs à tout ou partie des organismes adhérents.

L'UGM peut également concevoir et mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à son objet.

Faits marquants

Dépréciation du FCT Smart Tréso

Rappel des faits

VYV Coopération avait souscrit, en octobre et novembre 2020, deux obligations de maturité 12 mois et de taux d'intérêt 1,35 % pour un montant total de 3 000 k€. Les dates d'échéance étaient donc prévues en octobre 2021 et novembre 2021.

L'émetteur de ces obligations est le fonds d'investissement « FCT Smart Tréso » géré par EuroTitrisation dont les actifs sont des créances commerciales de PME françaises ayant un chiffre d'affaires entre 5 M€ et 50 M€. Afin d'offrir une rémunération attractive et de limiter les risques, le fonds d'investissement intégrait les éléments suivants :

- le portefeuille d'actifs répond à certains critères de diversification en termes de débiteurs et de granularité des montants de factures ;
- les factures/créances commerciales sont achetées aux cédants avec un rabais (93 % de la valeur) ;
- le risque de non-remboursement des créances par les débiteurs est couvert par une assurance-crédit émise par Atradius (2^e assureur crédit au monde). Cette assurance couvre 95 % de chaque facture.

Depuis l'origine du fonds, en 2016, 133 entreprises cédantes ont été financées sans incident pour un montant global de 1,393 milliard d'euros. À fin février 2021, l'encours des créances détenues par le FCT s'élevait à 156,3 millions d'euros, financé par 96 investisseurs obligataires pour un montant de 144,8 millions d'euros et 3 lignes bancaires tirées à hauteur de 12 millions d'euros.

Information sur la fraude

En 2020, EuroTitrisation a informé les investisseurs de sa décision d'arrêter avec effet immédiat la commercialisation de nouvelles obligations émises par Smart Tréso et de suspendre à titre provisoire le remboursement des obligations déjà émises, à la suite de la mise en lumière d'actes frauduleux émanant d'une entreprise cédante dès septembre 2020.

Depuis janvier 2018, le FCT se portait acquéreur de factures émises par cette entreprise, travaillant exclusivement avec des organismes publics dans le cadre de marchés publics réglementés. Des anomalies étant apparues dans l'encaissement des créances, EuroTitrisation a procédé à une enquête poussée et constaté que cette société avait mis en place un système organisé de fraude et de fausses factures.

Malheureusement la police d'assurance ne couvre pas les cas de fraude ni de contentieux commercial, et aucun dédommagement ne peut être envisagé.

Évolution sur 2021

Fin 2021, la société de gestion qui gère le FCT Smart Tréso a informé les investisseurs que 66,91 % du nominal initial avait été remboursé, et que la trésorerie restante ne servirait qu'à payer des frais et des intérêts.

Conséquences pour VYV Coopération

Sur les 3000 k€ souscrits par VYV Coopération, 2007 k€ ont été récupérés (66,91 %). Il a donc été décidé de déprécier l'intégralité des obligations restantes, soit 993 k€. La dépréciation existante au 31 décembre 2020 étant de 710 k€, un complément a donc été doté sur l'exercice pour 283 k€. La valeur nette comptable est ainsi nulle au 31 décembre 2021.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Référentiel comptable et réglementaire

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur applicable à l'organisme (Livre I du Code la mutualité), résultant des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et notamment du règlement n°2002 07 du 12 décembre 2002 relatif au plan comptable des mutuelles relevant du Code de la mutualité et n'assurant aucun risque d'assurance ni de réassurance.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Méthodes d'évaluation

Immobilisations

Néant.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Elles n'ont pas fait l'objet de dépréciation, aucun élément sur d'éventuelles difficultés de recouvrement n'étant porté à notre connaissance.

Disponibilités

Ce poste comporte les comptes bancaires (trésorerie courante).

Provisions pour risques et charges

Néant.



Changements dans les règles et méthodes de présentation

Changements dans les règles comptables

Néant.

Changements dans les règles d'évaluation

Néant.

Changements dans les règles de présentation

Néant.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Immobilisations financières

Elles se décomposent de la façon suivante:

- fonds commun de titrisation (SMART Tréso): 993 k€, dépréciés à 100 %,
- comptes à terme de: 3 000 k€,
- intérêts courus non échus compte à terme: 2,6 k€.

Créances

Néant.

Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent 6 056 k€, dont:

- apports en fonds d'établissement des différents membres: 7 000 k€,
- réserves: 43 k€,
- report à nouveau déficitaire: - 760 k€,
- résultat de la période: - 227 k€.

Provisions pour risques et charges

Néant.

Dettes

Les dettes, pour un montant de 681 k€, correspondent:

- à la facturation de mise à disposition de l'UMG Groupe VYV pour 658 k€,
- des factures diverses (Veil Jour de...) pour 8,3 k€,
- des factures non parvenues (honoraires CAC...) pour 0,6 k€,
- indemnité à verser: 1 k€,
- impôts et taxes: 11 k€,
- cotisation INSEE 2020 à déduire sur 2022: 2 k€.

Elles ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

Chiffre d'affaires

Il comprend 1 144 k€ d'appel de cotisation.

Impôt sur les sociétés

L'union est soumise au régime fiscal des organismes sans but lucratif (OSBL).

En application du BOI du 19 avril 2013 sur la fiscalité des mutuelles et unions des livres I et III du Code de la mutualité, l'UGM n'est pas soumise aux impôts commerciaux. Elle dispose en effet d'une gestion désintéressée et réalise des activités non-concurrentielles.

Elle reste néanmoins soumise à l'IS sur ses revenus financiers perçus, d'un montant de 8 k€ au titre de 2021.

Éléments complémentaires

Honoraires des commissaires aux comptes

Sur l'année, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à 6,5 k€ TTC au titre du contrôle légal des comptes sociaux.

Autres informations

Le conseil d'administration de la Mgéfi du 27 janvier 2022 a pris la décision de lancer un processus de désaffiliation de l'UMG Groupe VYV. Cette décision devra être entérinée par une assemblée générale extraordinaire de la Mgéfi prévue en mars 2022.

Par voie de conséquence, les mutuelles du livre III liées à Mgéfi (MASFIP, Mutuelle des Douanes et Mutuelle de l'INSEE) devraient également sortir de l'UGM VYV Coopération.

Événement post-clôture

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février constitue un événement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021 dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle.

Les premières analyses de l'exposition de VYV Coopération conduisent à un impact financier direct non significatif.





Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E016R1LL14UF62. Siège social: 62-68, rue Jeanne-d'Arc - 75013 Paris.
DirCom Groupe VYV/Agence interne de communication. 05/22. © Gettyimages - © Jacques Grison.

www.groupe-vyv.fr